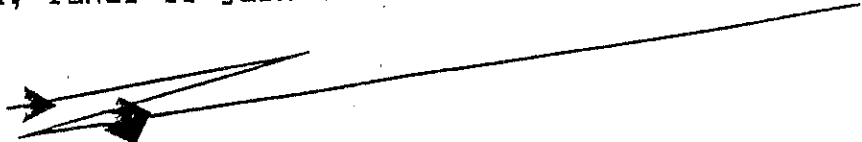


90.4

Mémoire de la
Fédération des femmes du Québec
à la Commission royale sur
la réforme électorale et le
financement des partis

Rédigé par Chantal Maillé, Ph.D
Université Concordia

Ottawa, lundi 11 juin 1990



La Fédération des femmes du Québec (FFQ) est le plus important groupe de femmes au Québec. Fondée en 1966, la FFQ représente actuellement plus de 100 000 femmes à travers ses 111 associations-membres. Ses actions vont dans toutes les sphères de la société avec un but principal : promouvoir et défendre les intérêts des femmes.

1 - Etat de la situation : Les femmes en politique au Canada, toujours peu nombreuses

C'est à titre de porte-parole de ces femmes que la FFQ a voulu aujourd'hui rencontrer les membres de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. La FFQ, en cherchant à promouvoir les droits et intérêts des femmes, est extrêmement préoccupée par la question de la représentation politique des femmes.

On a de bonnes raisons de croire que les femmes élues en politique sont plus proches des idées propres au mouvement féministe que leurs acolytes masculins. Des études, tant américaines que canadiennes, ont montré que :

"par rapport aux idées habituellement associées aux mouvements féministes, plusieurs des femmes en politique soutenaient davantage une position idéologique orientée vers l'égalitarisme sexuel.¹

Les femmes politiques québécoises ont fait l'objet d'études distinctes et partagent cette caractéristique.² Ces études incitent la FFQ à soutenir l'idée que nous devons dans les plus brefs délais en arriver à une représentation égalitaire des sexes au sein des institutions politiques.

Jusqu'à ce jour, on a accepté le principe de l'intérêt géographique comme critère valable et légitime pour construire notre actuel système électoral, les élus représentant une circonscription et défendant les intérêts de cette région au sein de l'institution politique. Or, nous croyons que l'intérêt politique a aussi une connotation sexuée et qu'en ce sens l'augmentation de la représentation politique féminine est un objectif de justice sociale et d'équité.

1. Manon Tremblay, "Les élues du 31e Parlement du Québec et les mouvements féministes : de quelques affinités idéologiques." Revue Politique, no 16, automne 89, p.89.

2. Ibid et Chantal Maillé, Dynamique de l'émergence d'une élite politique féminine : Le cas du Québec, thèse de doctorat, département de science politique, Université du Québec à Montréal, 1989.

Depuis l'obtention du droit de voter et d'être élues, au cours de la première moitié du XXe siècle, les femmes du Canada ont mis beaucoup de temps à accéder à la fonction vitale de représentation politique, à la Chambre des Communes comme ailleurs. Le tableau I montre à quel point ce processus a été lent pour ce qui est des femmes élues au niveau fédéral.

Tableau I

Pourcentage des candidates aux élections nationales et pourcentage de femmes élues 1921-1988

Année d'élection	% de candidatures féminines	% de femmes élues
1921-1967	2,4	0,8
1968	3,5	0,4
1972	6,4	1,8
1974	9,4	3,4
1979	13,8	3,6
1980	14,4	5,7
1984	14,5	9,9
1988	19,2	12,9*

Source : Les données pour les années 1921 à 1984 proviennent du document Les femmes et la politique: à quand la véritable égalité, (CCCSF, 1987), et Elections Canada pour 1988.

*Une femme s'est ajoutée au cours d'élections partielles en Alberta en 1989, portant le nombre de femmes siégeant à la chambre des communes à 40 et leur pourcentage à 13,5.

Aux dernières élections fédérales, en 1988, 39 femmes ont été élues, soit 12 de plus qu'en 1984. Ces 39 femmes représentent seulement 12,9% de l'ensemble des élus. Si l'on ajoute une femme élue en 1989 au cours d'élections partielles, on en arrive à une représentation de 13,5% de femmes.

Tableau II

Nombre et pourcentage de femmes siégeant aux Communes - 1984-1989,
par province

Province	Nombre total de circonscriptions par province 1988	Nombre de députées		% de femmes élues en 1989
		1989	1984*	
Colombie Britannique	32	6	4	18,7
Alberta	26	3**	1	11,5
Saskatchewan	14	0	0	0
Manitoba	14	1	0	7,1
Ontario	99	12	8	12,1
Québec	75	13	14	17,3
Nouvelle-Ecosse	11	2	0	18,1
Nouveau-Brunswick	10	0	0	0
Ile-du-Prince-Edouard	4	1	0	25,0
Terre-Neuve	7	0	0	0
Yukon	1	1	0	100,0
T.N.O.	2	1	0	50,0
Total	295	40	27	13,5

Sources : Elections Canada, 1989.

*Deux femmes se sont ajoutées entre les élections de 1984 et celles de 1988 : l'une en Ontario et l'autre au Yukon. Elles ne sont pas incluses dans les totaux pour 1984.

**Incluant une élue lors d'élections partielles en 1989.

Note : Le nombre total de circonscriptions par province a augmenté pour 3 provinces entre 1984 et 1988. L'Ontario et la Colombie Britannique ont gagné chacune 4 sièges et l'Alberta 5, faisant passer le total d'élues de 282 en 1984 à 295 en 1988.

L'élection de 1988 a donc confirmé une tendance à la hausse du nombre de femmes élues d'élection en élection. Néanmoins, le rythme de progression demeure très lent et aléatoire puisque aucun mécanisme n'oblige à l'heure actuelle les partis politiques à soutenir un objectif de croissance en termes du nombre de femmes élues. Ainsi, si les femmes continuaient de gagner le même nombre de sièges qu'entre 1984 et 1988 pour les élections à venir et si le nombre de sièges restait constant, il faudrait encore 9 élections, soit près de 45 ans pour en arriver à la parité de représentation des sexes à la Chambres des Communes. Et encore, il s'agit là d'un scénario reposant sur la continuité du processus de croissance du nombre de femmes élues, alors que rien ne permet de croire que ce processus restera continu si l'on ne prend pas de mesures spécifiques pour aider les femmes à faire leur place en politique.

Des études de science politique ont, dans le passé, invoqué le peu d'intérêt des femmes à l'égard de l'engagement politique pour expliquer leur faible représentation. On a également invoqué l'incompatibilité des fonctions de mère avec l'activisme politique. Plus récemment, des recherches effectuées par des chercheuses féministes ont permis de nuancer ces assertions et de montrer que la faible représentation des femmes en politique est le corollaire de la faiblesse de leur intégration socio-économique.

Les conditions d'insertion socio-économique de la moyenne des femmes, soit le type d'emploi occupé, le niveau d'éducation et le revenu moyen font qu'un très petit nombre de femmes correspond au profil-type du politicien moyen. Or, l'activisme politique des femmes à des niveaux autres que la représentation politique est très élevé : on les retrouve en nombre à la base des partis politique, elles s'impliquent comme travailleuse bénévoles lors des campagnes électorales. A la FFO, nos séances de formation à la politique municipale ont connu beaucoup de succès. Ces faits prouvent l'intérêt des femmes pour l'activisme politique. On peut donc conclure, et nombre d'études vont en ce sens³, que la faible représentation des femmes en politique est la conséquence d'obstacles sociaux et économiques, parmi lesquels l'argent, l'accès aux réseaux socio-économiques influents jouent un rôle de premier plan.

Etant donné le mandat de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, nous osons espérer que des recommandations seront faites pour diminuer l'acuité de l'obstacle que peut représenter l'argent pour nombre de femmes qui ne pourront jamais devenir candidates et élues, faute de moyens matériels adéquats.

3. Voir C. Maillé, *op.cit.* ch.1 pour une revue de littérature détaillée sur cette question.

LA FFQ FAIT DONC EN CE SENS LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

Recommandations :

1. Favoriser l'accès à la représentation politique des catégories de la population canadienne qui sont sous-représentées, telles les femmes. Pour y arriver : faire en sorte que l'argent ne soit plus une entrave importante au désir d'individus de s'engager activement en politique.
2. Assurer un financement public des élections et dépenses reliées à l'engagement en politique plus généreux que le système actuel qui n'offre qu'un remboursement partiel des dépenses encourues par les partis politiques et les candidats et candidates. Le système actuel présente plusieurs failles pour les catégories socialement démunies : il oblige les partis et candidats-es à aller chercher une partie du financement nécessaire lors d'une campagne électorale à l'extérieur, soit auprès de contributeurs privés ou corporatifs. D'autre part, le système actuel n'offre aucun support pour l'étape de la course à l'investiture dans une circonscription, étape qui peut s'avérer très onéreuse pour les personnes désirant briguer les suffrages pour un parti ayant de fortes chances de l'emporter lors de l'élection, cette situation augmentant la compétition à l'étape de l'investiture. Nous recommandons donc : le financement des dépenses reliées à cette première étape grâce à une réglementation stricte des dépenses permises, de façon à diminuer les coûts de cette mesure, et le remboursement de toute personne ayant obtenu plus de 15% des votes au moment de l'investiture.

Nous recommandons également d'élargir le financement public des campagnes des candidats et candidates jusqu'à concurrence de 75% des dépenses, tout en limitant les sources de financement pour le 25% restant au financement populaire selon le modèle québécois. Nous recommandons d'abaisser les sommes déductibles pour crédit d'impôt, de fixer le maximum déductible à \$ 1000 tout en offrant la possibilité de donner jusqu'à \$ 3000, sans déduction fiscale pour la tranche excédant \$ 1000. Ce système permettra de financer le coût des mesures précédentes grâce à la réduction de la somme totale accordée par le gouvernement en crédits d'impôt. En complément, l'imposition de limites plus strictes pour les dépenses électorales, grâce à un contrôle plus serré de l'utilisation de la publicité médiatique réduira d'autant la facture totale des élections générales. Des considérations sur la nature même du jeu démocratique nous amènent à supporter cette dernière mesure.

3. Bien que la commission ait fait part de son intention de ne pas aborder la question de la réforme du mode de scrutin actuellement en vigueur au Canada, nous croyons néanmoins opportun de recommander l'élection d'un homme et d'une femme pour chaque circonscription électorale, sur la base du système actuellement en vigueur, grâce au jumelage d'un candidat et d'une candidate pour chaque parti politique. L'électorat voterait selon le système actuel, mais voterait pour une équipe de 2 personnes par parti.

4. Enfin, il serait souhaitable d'avoir des urnes séparées le jour du scrutin pour les hommes et les femmes, de façon à pouvoir davantage cerner les caractéristiques de vote des hommes et des femmes, grâce à des données plus exactes que celles dont nous disposons avec les sondages d'opinion.

